



Le bilan des actions de contrôle de l'ASN pour l'année 2015

5 juillet 2016

Christine DARROUY

Division de Caen
de l'Autorité de sûreté nucléaire





Bilan 2015 - Inspections

Au cours de l'année 2015, l'ASN a mené trois inspections sur le site des Monts d'Arrée ; les lettres de suites se trouvent sur le site www.asn.fr :

- Visite générale, les 11 et 12 mai 2015
Gestion des déchets (zone de déblais, déchets sans filière,...)
Chantiers de démantèlement des échangeurs et de la station de traitement des effluents
- Incendie, le 24 septembre 2015 (inspection réactive)
Origine et gestion de l'incendie survenu le 23/09/2015 sur le chantier des échangeurs en phase finale de repli
- Management de la protection des intérêts, le 8 octobre 2015
Traitement des écarts



Suites de l'inspection incendie de 2015

- Inspection des 17 et 18 mars 2016

Vérification du respect des engagements pris à l'issue de l'inspection réactive du 24 septembre 2015 :

- ✓ Améliorations du processus de délivrance des permis de feu et du processus d'autorisation pour l'utilisation de produits chimiques
- ✓ Interdiction de recourir à la pratique de traitement des quantités résiduelles d'effluents liquides issues des chantiers de démantèlement, par imprégnation de lingettes à des fins d'évaporation
- ✓ Mise en conformité du chantier de démantèlement de la station de traitement des effluents par rapport aux exigences relatives à la maîtrise du risque d'incendie telles que prescrites par le référentiel





Bilan 2015 - Evénements

Au cours de l'année 2015, EDF a déclaré à l'ASN quatre événements significatifs dont un classé au niveau 1 sur l'échelle INES :

- Indisponibilité des portiques de contrôle des véhicules en sortie du site, le 3 février 2015
- Incendie sur le chantier de démantèlement des échangeurs, le 25 septembre 2015 (niveau 1)
- Ecart aux règles de surveillance et d'entretien relatives à la maîtrise du risque d'incendie sur les chantiers de démantèlement, le 9 octobre 2015
- Renversement d'un matériel de tri de gravats sur le chantier de démantèlement de la station de traitement des effluents, avec endommagement du sas de confinement sans perforation, le 16 novembre 2015



Bilan 2015 - Autorisations

Au cours de l'année 2015, l'ASN a engagé l'instruction des dossiers relatifs :

- au traitement des terres sous le radier de la station de traitement des effluents
- à la prolongation du délai de réalisation des opérations de démantèlement partiel autorisées par le décret n°2011-886 du 27 juillet 2013
- à la réalisation de prélèvements dans le bloc du réacteur à des fins d'expertise pour alimenter le dossier de demande d'autorisation de démantèlement complet à venir



Bilan 2015 (1/2)

Maîtrise des chantiers de démantèlement en retrait

- Démantèlement des échangeurs :
 - absence d'analyse de risque pour la phase de repli
 - défaut de permis de feu adapté à chaque activité
 - absence d'autorisation pour l'utilisation d'un solvant
- Démantèlement de la station de traitement des effluents :
 - absence de mise en place d'une aspiration des poussières dans la zone de concassage
 - non respect de certaines exigences du référentiel liées à la maîtrise du risque d'incendie

Bilan 2015 (2/2)

Gestion des déchets globalement satisfaisante

- mise à niveau de l'aire de déblais
- maîtrise du volume maximal autorisé d'effluents liquides radioactifs dans l'installation de découplage et de transit
- défaut d'identification rigoureuse de la nature et de la masse des déchets dans la mini-déchetterie de l'enceinte du réacteur, ce qui ne permet pas de garantir à tout moment la bonne gestion du potentiel calorifique





Conclusion (1/2)

- L'ASN considère que les conditions de sûreté pour la poursuite des activités de démantèlement partiel du site des Monts d'Arrée se sont révélées en retrait en 2015
- L'ASN relève que les analyses préalables et la prise en compte du risque d'incendie pour la réalisation des activités liées au repli du chantier de démantèlement des échangeurs étaient insuffisantes
- L'ASN a demandé à EDF de renforcer l'ensemble des dispositions organisationnelles et humaines mises en œuvre pour maîtriser les travaux par point chaud sur les chantiers de démantèlement



Conclusion (2/2)

- Le chantier d'assainissement et de démolition de l'ancienne station de traitement des effluents a été interrompu à plusieurs reprises, notamment à la suite de la chute d'un matériel de tri des gravats
- L'ASN a vérifié le respect des engagements pris par EDF à l'issue de l'inspection réalisé en 2014 concernant la gestion de l'aire de déblais ainsi que le respect des conditions liées à la gestion des eaux contaminées sur le site





Priorités de l'ASN en 2016

- Examen des conditions de reprise et de réalisation de la phase finale de repli du chantier de démantèlement des échangeurs
- Suivi des actions visant à compléter la stratégie de traitement des déchets liquides issus des chantiers de démantèlement
- Poursuite de l'examen des modalités de traitement des terres sous le radier de la station de traitement des effluents
- Instruction de la demande de report de l'échéance de fin de réalisation des opérations de démantèlement autorisées par le décret n°2011-886 du 27 juillet 2011
- Instruction du dossier d'option de sûreté relatif aux prélèvements dans le bloc du réacteur
- Poursuite des échanges dans le cadre de l'établissement d'un nouveau dossier de demande d'autorisation de démantèlement complet

